

INTERDICTION DES SOURCES LUMINEUSES – ET MAINTENANT?

Nous apportons la lumière dans l'obscurité.
Les informations les plus importantes pour vous.

DE QUOI S'AGIT-IL?

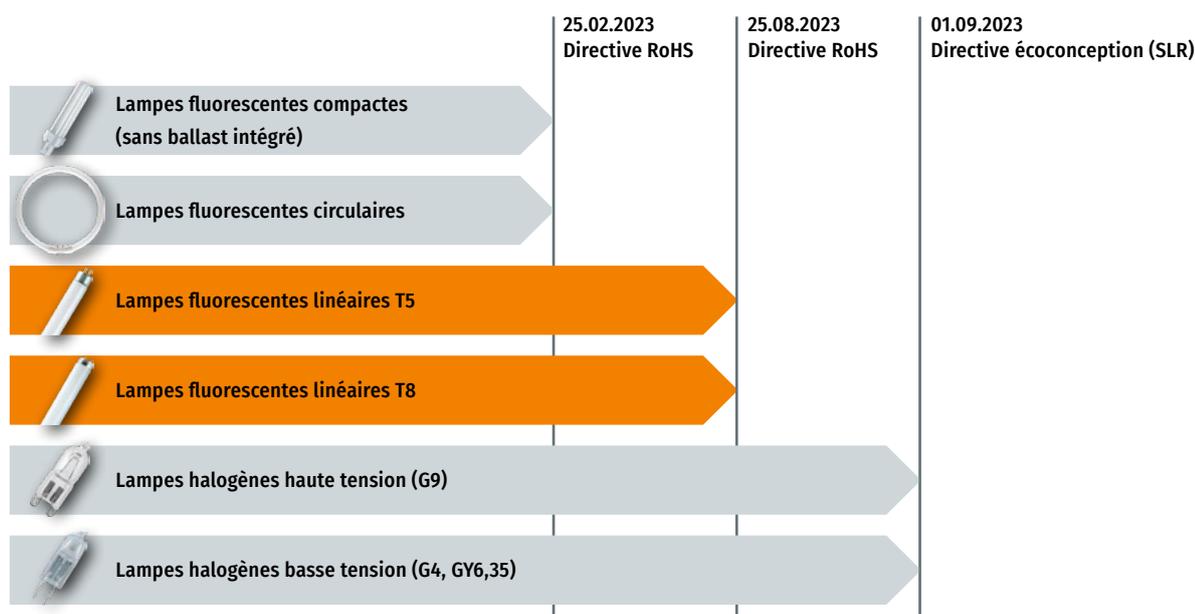
Les ampoules traditionnelles, relativement inefficaces sur le plan énergétique, contiennent en outre des métaux lourds nocifs pour l'environnement ainsi que des halogènes toxiques. C'est pourquoi elles sont progressivement retirées du marché depuis 2009, pour atteindre les objectifs d'économie d'énergie et assurer une élimination conforme. Depuis 2023, les nouvelles lampes fluorescentes et halogènes ne peuvent plus être mises en circulation. Les produits qui se trouvent déjà dans le commerce peuvent toutefois continuer à être vendus et utilisés. Avec l'interdiction des ampoules, de nombreux entrepôts, sites de production, immeubles de bureaux, cages d'escalier, parkings souterrains, établissements publics et bien d'autres lieux doivent être rééquipés. En vous y préparant à l'avance, vous assurez la continuité de l'infrastructure concernée.

Réglementation européenne sur l'écoconception (SLR)

Pour réduire les dommages environnementaux et augmenter l'efficacité énergétique des éclairages, l'Union européenne a introduit la réglementation sur l'écoconception dès 2021. Celle-ci interdit diverses sources d'éclairage et stipule qu'à compter de septembre 2023, plus aucune lampe halogène basse tension (G4, GY6,35) ni lampe halogène haute tension (G9) ne pourront être mises en circulation. L'équivalent suisse est l'Ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique (OEEE), qui fixe les exigences en matière d'efficacité et de qualité d'éclairage ainsi que les délais de vente en Suisse.

Directive RoHS à partir de 2023

La directive européenne Restriction of Hazardous Substances (2011/65/UE), ou RoHS, limite l'utilisation de substances dangereuses telles que le mercure dans les équipements électriques et électroniques. Depuis des années, les lampes fluorescentes conventionnelles bénéficient toutefois d'une dérogation qui prendra fin en 2023. En Suisse, ces exigences sont inscrites dans l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim).



UN GRAND BESOIN DE RÉNOVATION

En Suisse, environ 20 millions de lampes conventionnelles sont encore installées (tubes fluorescents linéaires T5+T8) et, dans les bâtiments commerciaux, l'éclairage représente jusqu'à 30 % des coûts énergétiques. Le passage à des éclairages LED à faible consommation d'énergie est donc judicieux, ne serait-ce qu'en raison de l'important potentiel d'économies. Mais quelle solution vous permettra d'éviter à vos clients des coûts d'investissement inutilement élevés?



1. Petit effort, grand effet

Il existe désormais, pour presque toutes les sources lumineuses conventionnelles, des alternatives LED adéquates qui conviennent pour un remplacement 1:1 (Retrofit). Cette variante simple et généralement peu coûteuse est surtout adaptée aux systèmes d'éclairage simples ou aux applications privées. L'important ici est de vérifier la compatibilité des tubes LED avec les ballasts existants.

2. Rénovation simple d'installations d'éclairage complexes

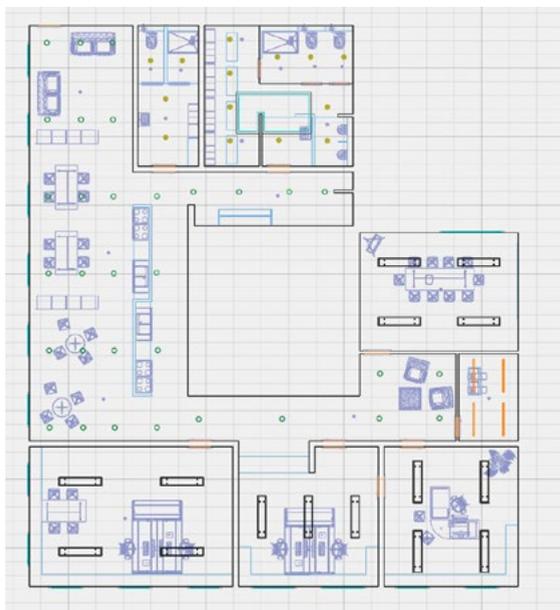
Pour les installations d'éclairage importantes et complexes, vous devriez dans tous les cas demander conseil à un professionnel. Là, on utilise généralement de longues bandes lumineuses avec des lampes fluorescentes et des rails de support. Les points lumineux n'ont pas besoin d'être câblés individuellement, mais sont raccordés dans le rail de support par le câblage fourni, ce qui est particulièrement efficace et permet de gagner du temps pour les applications industrielles. La bonne nouvelle: ces systèmes peuvent également être actualisés assez facilement à l'aide d'un kit de transformation des lampes.

3. Des défis surmontables

Pour commencer toute rénovation, vous devez vérifier l'état des rails de support existants et du câblage. En l'absence d'obstacle, l'évaluation des interventions de rénovation peut commencer. Toutefois, si le câblage n'est plus bon, nous vous recommandons de le remplacer. Si les rails de support et le câblage ne répondent plus aux normes techniques, vous devriez remplacer l'ensemble du système d'éclairage. Dans ce cas, il est judicieux de choisir directement un nouveau système. Il n'y a donc pas d'autres défis à relever en matière de compatibilité.

L'INTERVENTION DE RÉNOVATION APPROPRIÉE

Pour trouver l'intervention de rénovation qui convient, il faut veiller à la compatibilité avec le rail de support existant et son câblage. Tous les fabricants l'indiquent par une liste dans la documentation technique.



Utiliser des commandes d'éclairage pour économiser encore plus d'énergie

Les commandes d'éclairage modernes et intelligentes, telles que les éclairages en essaim, rendent un éclairage LED encore plus efficace. Par rapport à un ancien éclairage, cela permet d'économiser jusqu'à 90 % des coûts d'énergie. Les commandes peuvent donc être un complément utile et permettre encore plus de flexibilité. Il faut également penser à l'éclairage de secours pour que, en cas d'urgence, la bonne lumière brille au bon endroit et avec la bonne intensité.

Bon à savoir

Les subventions pour la rénovation de l'éclairage offrent une occasion précieuse d'améliorer l'efficacité. Grâce au programme de subvention «ProKilowatt» dirigé par l'Office fédéral de l'énergie, les systèmes d'éclairage obsolètes peuvent désormais être remplacés encore plus facilement par des solutions modernes et efficaces sur le plan énergétique. Avec «Lightbank», qui est une initiative de l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E.) en collaboration avec l'Association professionnelle de l'industrie de l'éclairage (FVB) et l'Association suisse pour l'éclairage (SLG), nos clients peuvent profiter plus facilement des avantages liés à la demande de subventions.



VOS AVANTAGES AVEC NOUS



Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la lumière en ligne:
ottofischer.ch/fr/licht-oxid



Un conseil technique personnalisé répondra à vos questions au sujet d'un projet d'éclairage. Ensemble, nous relevons les données nécessaires et discutons de la suite de la procédure.



Vous recevez une planification de l'éclairage indépendante des fabricants et adaptée à vos besoins. Nous vous accompagnons de la première idée jusqu'au premier moment d'éclairage du projet.



Nous nous chargeons de coordonner l'exécution de votre projet d'éclairage – dates de livraison, lieux de déchargement, jusqu'à la mise en relation avec un installateur électrique qui se chargera de l'installation de l'éclairage pour vous.



Nos spécialistes du service clientèle ou nos conseillers techniques à la clientèle du service interne vous soutiennent. Grâce à nos compétences professionnelles et à nos contacts étroits avec les fournisseurs, nous pouvons répondre à vos questions avec le souci des solutions.



Spécialiste de l'éclairage

Cedrik Blank

+41 79 751 52 12

c.blank@ottofischer.ch

Conseiller à la clientèle technique du service interne

Luis Portmann

+41 44 276 73 52

technik-support@ottofischer.ch

Vos interlocuteurs – nos collaborateurs

Les conseillers spécialisés d'Otto Fischer SA aident nos clients à trouver des solutions d'éclairage dans la durée et leur expliquent les avantages de l'éclairage LED. Cela comprend des domaines tels que la rénovation dans l'industrie, le commerce de détail, les bureaux, les logements, les parkings souterrains ou d'autres lieux d'intervention comme les bâtiments publics. Nos spécialistes vous conseillent sur place, établissent pour vous, sur demande, des calculs d'éclairage professionnels, vous soutiennent dans la phase d'étude du projet, se procurent des échantillons de lampes à des fins de démonstration, organisent des formations sur les produits selon les souhaits des clients et établissent des contacts avec les fabricants.

Vous le voyez: nous sommes parfaitement préparés pour vous permettre de vous pencher à temps sur ce sujet important. Alors n'hésitez pas et profitez dès maintenant de l'occasion pour un entretien de conseil sur place, sans engagement.

